

# ACCUEIL DE LOISIRS

3-10 ANS

OSSÉ



## Informations et renseignements

**Sylvie FOUCHER**

18, Rue de la Mairie – Ossé

35 410 Châteaugiron

02.99.37.73.89

06.47.67.48.83 (*portable réservé aux urgences*)

[csfosse@gmail.com](mailto:csfosse@gmail.com)

# ACCUEIL DE LOISIRS

3-10 ANS

OSSÉ

## Dossier d'inscription



**Commune nouvelle de Châteaugiron**  
Châteaugiron – Ossé – Saint-Aubin du Pavail



## PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs CSF Ossé est une association bénévole affiliée à la Confédération Syndicale des Familles d'Ille et Vilaine (CSF UD 35).

La CSF est un réseau d'associations familiales implantées dans les communes rurales du département.

Toutes ses actions se situent dans une dimension éducative et dans un système de partage « *dans lequel, l'Homme compte plus que les intérêts économiques* ».

## ACCUEIL



Nous accueillons vos enfants de 3 à 10 ans dans la bonne humeur!

Horaires d'ouverture de 7h30 à 18h45

### Horaires d'accueil

**Matin** : de 7h30 à 9h30

**Midi** : de 11h30 à 12h et de 13h15 à 14h15

**Soir** : de : 16h45 à 18h45

## TARIFS

Tranche du Quotient Familial	Familles habitant la commune nouvelle de Châteaugiron				Hors commune **
	Moins de 800	801 à 1300	1301 à 1600	1601 et plus *	
Adhésion annuelle à l'association - par famille	26€				
<b>Vacances</b>					
Journée <u>avec</u> repas	10.10	13.10	14.10	15.10	18.10
Journée <u>sans</u> repas	7.00	10.00	11.00	12.00	15.00
Demi-journée <u>avec</u> repas	7.10	9.60	10.60	11.60	14.10
Demi-journée <u>sans</u> repas	4.00	6.50	7.50	8.50	11.00
<b>Suppléments « Sortie » applicables pour les mercredis et vacances***</b>					
catégorie A	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
catégorie B	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00

\* cette tranche de tarif s'applique aussi pour les familles n'autorisant pas l'accès au site CAFP RO, ou pour qui le Quotient Familial ne serait pas encore connu de l'association.

\*\* hors commune : hors commune nouvelle de Châteaugiron

\*\*\* les sorties proposées sont classées dans l'une des deux catégories en fonction du coût total lié à la nature de chaque sortie. Lorsqu'une sortie est prévue, ce supplément s'ajoute au tarif normal (exemple : journée avec repas + suppléments catégorie A)

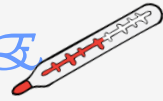
## INSCRIPTIONS

Les documents à nous retourner :

- Une fiche de renseignement
- Une copie du carnet de vaccination
- L'autorisation de prélèvement
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prélèvement, merci de nous le signaler et d'accompagner ce dossier d'un chèque de 26€ à l'ordre de la CSF Ossé. Ce chèque est au titre d'une adhésion familiale et annuelle.

## HYGIENE



Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs doivent être en bonne santé. Ils ne doivent pas ni fiévreux, ni porteurs de maladies contagieuses.

- Toute prise de médicaments doit être justifiée de l'ordonnance récente du médecin traitant de l'enfant et précisée sur la fiche sanitaire de l'enfant en cas de traitement régulier.
- Une serviette de table en tissu devra être fourni pour les repas à la cantine.
- Pour les plus petits, un change ainsi que le nécessaire de toilette devra être fourni en cas d'éventuel accident. Un duvet ou une petite couverture vous sera également demandé(e) pour le temps de repos ou la sieste, sans oublier le doudou



## TEAUXE

## VESTIMENTAIRE



L'accueil de loisirs est un lieu plein de vie ! Vos enfants y jouent, y peignent, y patouillent, y créent, y découvrent, y goûtent et bien plus encore !

**Ainsi, il vous est recommandé d'équiper vos enfants avec des vêtements confortables, pratiques et qui ne craignent pas les salissures.**

## REGLEMENT DE

## L'ACCUEIL DE LOISIRS

*Le présent règlement a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est important que chaque famille ait connaissance et soit garante de ce présent règlement, pour le bon déroulement de l'accueil de leur(s) enfant(s). Ainsi, un exemplaire est remis à chaque famille participante à l'accueil de loisirs. Lors de l'inscription, les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur.*

## L'ADHESION

L'accueil de loisirs est organisé par une association locale affiliée à la Confédération Syndicale des Familles. Lors de la confirmation de l'inscription, **une adhésion de 26 €** est donc demandée à chaque famille.

## ABSENCE

En cas d'absence, la famille s'engage à prévenir au plus tôt la direction. Les annulations doivent se faire au plus tard :

- 7 jours calendaires avant la date affectée par le changement pour les mercredis.
- 14 jours calendaires pour les autres vacances scolaires.

## SEPARATION

Pour que la séparation soit agréable et l'accueil le plus chaleureux possible pour tous (*enfants, parents, équipe d'animation*), **l'enfant devra être accompagné jusqu'à sa prise en charge par une personne de l'équipe d'animation.**

C'est également le temps des échanges entre les parents et l'équipe d'animation, les parents passent le relais à l'équipe d'animation et vice-versa pour l'accueil du soir.

## OBJETS & JEUX PERSONNELS

Les jeux personnels **ne sont pas admis** à l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets ou de jeux personnels. Il est fortement recommandé de marquer les vêtements et sacs, au nom de l'enfant.

## ENFANTS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants âgés de 3 à 11 ans, sous réserve de places disponibles. La capacité d'accueil est de 50 places. Les places seront attribuées suivant l'ordre d'inscription.

## ENCADREMENT

Les normes d'encadrement sont fixées par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, l'équipe d'animation des **vacances** est composée :

- d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Et le **mercredi après-midi** :

- d'1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- d'1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

